



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026-070

Envoyé en préfecture le 19/08/2026

Reçu en préfecture le 19/08/2026

Publié le 19/08/2026

ID : 007-210703468-20260813-DEL2026_070SG-DE



Séance publique du 13 août 2026

Le 13 août 2026 à 18 heures trente, le Conseil Municipal de VIVIERS s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Martine MATTEI, Maire.

Nombre de Conseillers

Municipaux :

- en exercice : 27
- présents à la séance : 16

Date de l'envoi et de

l'affichage de la

convocation : 07.08.26

Étaient présents : Mme MATTEI Martine - Mme RIFFARD-VOILQUE Martine – Mme COMBIER Marie-Christine - M. CHEBOUKI Mouloud – M. BERMENT Philippe – Mme LAFONT Agnès – Mme FAURE-ALLIRAND Estelle - M. BAYLE Corentin – M. AUDIGIER Kévin - M. SERRE Claude - Mme CLAUDEL Jacqueline – M. JARNIAC Valentin - Mme SAVIO Victoria – M. RE Alain – M. DELCAMBRE Gérard - M. HALLYNCK Dominique -

Absents : Mesdames STEL Julie, IMBERT Patricia et Messieurs MURCIA Antoine et GUILLERM Stéphane

Procurations :

- M. HAUSHERR François à Mme COMBIER Marie-Christine
- Mme LARMANDE Véronique à M. BERMENT Philippe
- M. NEU Jean-Christophe à Mme LAFONT Agnès
- Mme ROUX Muriel à Mme RIFFARD-VOILQUE Martine
- Mme BOUGUERRA Nadia à M. SERRE Claude
- Mme CHABAL Marilène à M. CHEBOUKI Mouloud
- Mme SABADEL Laurence à M. HALLYNCK Dominique

Secrétaire de séance : Mme FAURE-ALLIRAND Estelle

OBJET : AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE MANDAT POUR L'AMENAGEMENT DE COMMERCES DANS LES ANCIENNES ECURIES DU XIXÈME SIECLE

Rapporteur : Madame Martine RIFFARD-VOILQUE

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2023-032 du 3 juillet 2023 relative à l'approbation d'une convention de mandat avec le S.D.E.A. pour l'aménagement de commerces dans les anciennes écuries du XIXème siècle,

Vu que la commune a délégué la maîtrise d'ouvrage de l'opération de transformation des anciennes écuries en commerces par convention de mandat en date du 17 juillet 2023, pour un montant total de 532 050,00 € HT, soit 638 460,00 TTC et une durée de 20 mois,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2024-005 du 7 février 2024 relative à l'approbation d'un avenant n° 1 à ladite convention,

Considérant qu'à l'issue des démolitions partielles et déblaiement des parties effondrées des écuries, les études structurelles dont études de sols ont pu être réalisées et qu'il en ressort une nature de sol défavorable impliquant une augmentation du nombre de fondations profondes par micropieux et la découverte de surplombs de falaise induisant une adaptation des maçonneries et de la charpente et couverture,

Considérant que des optimisations de projet ont par ailleurs été souhaitées, afin de rendre le projet plus attractif et viable pour les porteurs de projet et pour la mairie propriétaire,

Considérant que le projet doit intégrer les raccordements aux réseaux des 4 cellules, avec réfection durable des abords afin de permettre un fonctionnement des espaces publics attenants aux commerces sans intervention immédiate sur la place de la Roubine.

Considérant que l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération est modifiée comme suit :

Montant initial et le cas échéant avenants précédents	Montant issu du présent avenant
986 990,00€ HT	1 140 000,00€ HT
1 184 388,00 € TTC	1 368 000,00 € TTC

Considérant que le planning d'exécution prévisionnel s'étale sur la période 2023 – 2026,

Considérant que le S.D.E.A., pour une telle intervention, a proposé une rémunération au taux de 3,5 % du montant de l'opération (hors honoraires SDEA) sur la base du budget prévisionnel précité, à savoir 38 550,72 € HT, soit 46 260,87 € TTC.,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

→ **APPROUVE** l'avenant n° 2 à la convention de mandat et ses deux annexes (n° 2 et 4 modifiées), à intervenir entre la commune de Viviers et le S.D.E.A. pour « l'aménagement des anciennes écuries du 19ème siècle en commerces », en vue de fixer les obligations respectives des deux parties, telles qu'elles lui ont été présentées, annexées à la présente délibération,

→ **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tous documents s'y rapportant,

→ **VOTE** 21 voix pour et 2 voix contre : Dominique HALLYNCK et Laurence SABADEL.

Délibéré le 13 août 2026

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal

Le Secrétaire de Séance
 Estelle FAURE-ALLIRAND

Martine MATTEI
 Maire de Viviers


